



# COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 21.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 24.04.2025

## DECISION DE LA COMMISSION

### **Affaire n°1 :**

#### **LABARTHE RIVIERE FC / US SALIES MANE 3 du 22.03.25 – SD3 – Poule A**

11 mois de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 27.03.25

Motif : comportement intimidant/officiel + insultes après match

#### **Club de LABARTHE RIVIERE FC**

La suspension conservatoire de l'équipe est levée à compter de ce jour

#### **Arbitre**

2 mois de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 05.05.25

Motif : comportement excessif/spectateur après match

Art 4 Barème Disciplinaire

Dossier transmis à la CDA pour suite à donner

### **Affaire n°2 :**

#### **SEYSSES.FROUZINS US / TLSE LARDENNE AS du 22.03.25 – U17 Territoire**

#### **Pour le club SEYSSES.FROUZINS US**

1 an de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 27.03.25

Motif : bousculade volontaire/officiel pendant la rencontre

#### **Public**

Rappel à l'ordre pour son comportement envers l'officiel lors de la rencontre

#### **Equipe**

3 points de retrait au classement à l'équipe pour les faits évoqués.

La suspension conservatoire de l'équipe est levée à compter de ce jour

### **Affaire n°3 :**

#### **AM.O. CORNEBARRIEU / LEGUEVIN US du 10.04.25 à CORNEBARRIEU AO – Seniors**

Au vu de la gravité des faits, le joueur est suspendu à titre conservatoire à compter de ce jour.

Le dossier est transmis à l'instruction pour investigation.